



Usus fruit sur habitation en gardiennage

Par **azurete**, le **14/07/2009** à **22:33**

Bonjour,

qu'elle démarche à faire pour accorder un usu fruit sur le logement de mon gardien pour que celui-ci soit à l'abri en cas de décès de vente ou d'héritage de la propriété qu'il garde cela dans le but de le protéger de toute expulsion dans un des cas précédemment cités et ce à titre définitif

J'ai pensé à un usu fruit au dernier des vivants à lui ou son épouse est-ce suffisant?

merci de l'attention que vous porterez à ma question

Azurete